



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 septembre 2020

L'oral de trop ! Le ministère impose "son" oral aux lauréat·es des concours 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire de la fin de l'année 2019-2020, le ministère de l'Éducation Nationale a décidé de supprimer les épreuves orales des concours du CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPLP, CPE et agrégation et de créer une épreuve d'"oral de titularisation" pour les lauréats concernés. Les organisations syndicales, consultées à deux reprises cet été, ont unanimement exprimé leur opposition à ce projet d'un dispositif qui alourdit encore l'année des stagiaires sans apporter de plus-value ni en termes de formation, ni en termes de recrutement puisque ce qu'il est censé évaluer – sans indication de grille de critères précis ! – l'est déjà dans les dispositifs existants (oraux de stage, visites, inspection).

Leurs craintes sont confirmées dans l'arrêté publié le 30 août :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042284691&dateTexte=&categorieLien=id>

Des objectifs affichés à la composition du jury, en passant par le statut de cet "entretien" - dans lequel le ou la stagiaire doit présenter une situation professionnelle vécue, tout fait problème. Alors que l'année s'annonce particulièrement difficile pour toutes et tous et en particulier pour les débutant·es, cet oral représente une charge de travail supplémentaire pour les stagiaires, lesquels sont soumis à un stress et une pression constante du fait de conditions de stage très exigeantes. D'autre part, cela va accroître inutilement les charges des personnels d'encadrement et des formateurs.

Les OS signataires réaffirment leur opposition à ce dispositif et dénoncent le passage en force comme mode de fonctionnement ordinaire du ministère. Elles demandent que cet oral ne soit pas mis en place, que des moyens soient déployés d'urgence pour l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires et que les conditions de stage soient améliorées pour permettre une entrée plus sereine et progressive dans le métier. ■

Signataires : SNESUP-FSU, SNUIPP-FSU, SNEP-FSU, SNUIEP-FSU, SNPI-FSU, SNES-FSU, SUD ÉDUCATION, FERC CGT